Image not found or type unknown

Quelle est la procédure d'appel des jugements des tribunaux administratifs ?

Question / réponse publié le **04/08/2024**, vu **197 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

Quelle est la procédure d'appel des jugements des tribunaux administratifs ?

> Les jugements rendus en premier ressort par les tribunaux administratifs peuvent être contestés devant une cour administrative d’appel. D'autres jugements (litiges relatifs aux élections municipales et départementales ou ceux rendus en premier et dernier ressort) doivent être contestés devant le Conseil d'État.

SOURCE ET DE PLUS :

https://www.vie-publique.fr/fiches/269220-quelle-procedure-dappel-des-jugements-des-tribunaux-administratifs

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés